Sommaire



INTRODUCTION

Avant-propos de la première édition 1994

La nouvelle législation cantonale sur la protection de la nature confère des tâches précises aux différents organes compétents. Ce sont surtout les communes qui reçoivent de nouvelles compétences et obligations. Malgré le grand nombre de publications sur le sujet, il semble nécessaire d'avoir une documentation axée sur l'application des textes et tenant compte des particularités locales. La présente documentation ne contient pas d'instructions. Elle est conçue comme un instrument de travail et comme un ouvrage de référence pour les différents acteurs de la protection de la nature, qu'il s'agisse de la commune ou du préfet, du surveillant volontaire de la protection de la nature ou de l'autorité cantonale.

Le volontariat est un des principes fondamentaux de la politique cantonale en matière de protection de la nature. Cela implique toutefois, et c'est aussi ce que suppose le législateur, que le canton comme les communes utilisent toutes leurs compétences et leurs possibilités pour préserver la nature et encourager sa protection. Protéger la nature, c'est investir dans les fondements mêmes de notre vie au profit des générations à venir.

Le directeur de l'économie publique du canton de Berne

Peter Siegenthaler
conseiller d'Etat

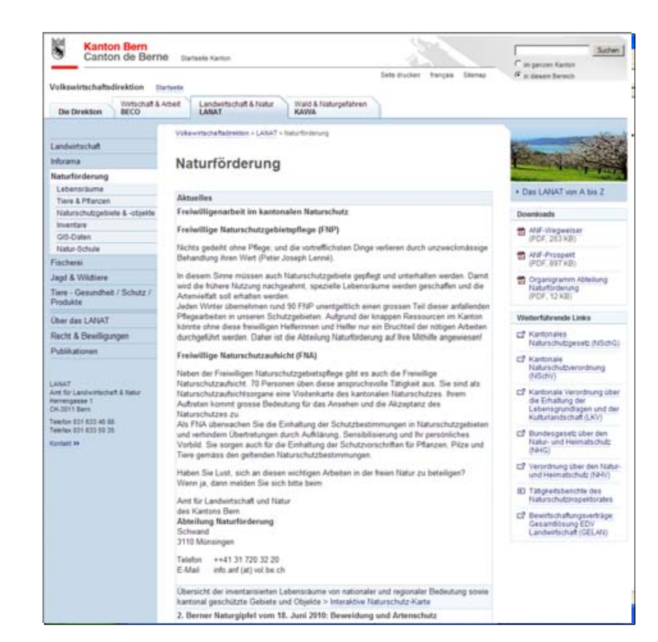
Avant-propos de l'édition 2011

La protection de la nature et du paysage n'a cessé de se développer. Depuis 1994, date de parution de la première édition de la documentation sur la protection de la nature, de nouvelles bases de référence ont été élaborées dans de nombreux domaines. Elles s'appuyent sur les expériences passées, mais aussi sur les observations plus récentes. les bases légales ont donc dans bien des cas été adaptées ou élargies, voire créées. Les développements considérables en informatique ont permis d'inclure un grand nombre de données géographiques (plans, inventaires) et spécialisées dans le système d'information géographique (SIG). Tenues en permanence à jour, elles pourront être consultées par tous les acteurs du canton de Berne dans le domaine de la protection de la nature (chapitre : Inventaires dans le canton de Berne). Dans la mesure du possible, toutes ces modifications ont été reportées dans la nouvelle édition de la documentation sur la protection de la nature. Elles portent principalement sur les chapitres suivants:

- Service de la promotion de la nature
- Protection des haies
- Inventaires dans le canton de Berne

"La protection de la nature dans le canton de Berne" sur Internet: www.be.ch/nature

Le service de la promotion de la nature est, avec d'autres services spécialisés, le principal interlocuteur concernant la protection de la nature dans le canton de Berne.



Nom d'ours

Éditeur: Service de la promotion de la nature du canton de Berne (SPN)
Schwand, 3110 Münsingen

Conception, texte, rédaction:
Marcel Amstutz Ökoberatung
www.marcelamstutz.ch

Photographies:
Archive SPN, Marcel Amstutz, Denis Forter, Markus Graf, Erwin Jörg, Felix Leiser

Traduction:
Brigitte Durindel, ECO, Jan Mahnert, ECO, Jacqueline Bonnard, ECO

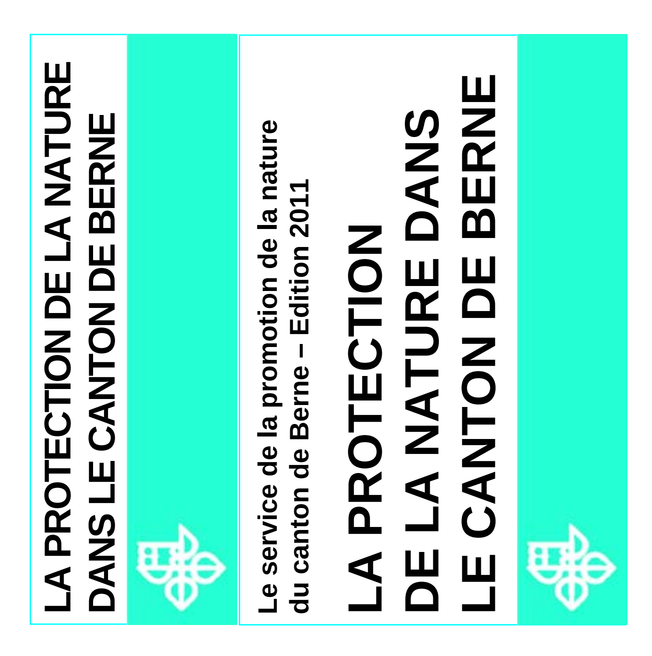
Composition: Verena Berger, Köniz

A qui s'adresser ?

Le chapitre intitulé "Protection de la nature dans le canton de Berne" contient une liste des services compétents à qui il est possible de s'adresser pour obtenir un complément d'information. Les adresses des services, institutions et organisations fédéraux, communaux ou privés les plus importants sont indiquées au chapitre intitulé "Adresses".

Remarque: c'est pour des raisons pratiques que les auteurs n'ont pas utilisé chaque fois (dans la présente documentation) la forme masculine et féminine de chacune des fonctions, comme inspecteur/inspectrice, etc.

Mode d'emploi



Les illustrations ci-contre peuvent être collées sur la tranche du classeur ou de la boîte d'archives dans laquelle nous vous conseillons de ranger la présente documentation.

Le "Guide de protection de la nature du canton de Berne" (1991), la brochure "Les biotopes du canton de Berne" (1993) et le "compte rendu récapitulatif" (2000) présentent les principes et les objectifs essentiels de la protection de la nature du canton de Berne. La documentation que voici fournit des informations pratiques sur les nombreux acteurs du canton dans ce domaine.

Forme et contenu

C'est pour faciliter la mise à jour de la documentation qu'elle est conçue sous forme de classeur à structure souple avec chapitres indépendants. Cela permet, au besoin, de changer des pages, d'insérer de nouveaux chapitres et d'en modifier l'ordre.

L'introduction qui ouvre chaque chapitre est un résumé du contenu et des principaux ouvrages sur le sujet. La documentation se compose d'une partie de texte et d'annexes, comme le "Guide de protection de la nature du canton de Berne" (1991), "Les biotopes du canton de Berne" (1993) et le "compte rendu récapitulatif" (2000), des textes législatifs, des mémentos, etc., que l'on pourra obtenir auprès de l'éditeur et compléter par ses propres documents. L'utilisateur dispose ainsi des bases principales de la protection de la nature spécifiques au canton de Berne.

La documentation se divise en deux parties:

Bases

La première partie décrit les bases légales et l'organisation de la protection de la nature dans le canton de Berne et présente les principales mesures prises pour la protection des biotopes et des espèces et pour le contrôle des résultats. Un chapitre est spécialement consacré à la protection de la nature dans les communes: il rappelle les éléments des autres chapitres et résume les principaux aspects de la protection de la nature à l'échelon communal.

Inventaires

Les mesures prises pour protéger la nature sont axées concrètement sur les territoires et les objets inscrits dans des inventaires. La seconde partie donne un aperçu des inventaires du canton de Berne et décrit les différents inventaires dans une brève introduction récapitulative.

Les données complètes sur les différents objets ne se trouvent que dans une partie de l'édition. Lors de la première édition de 1994, elles ont été fournies aux communes, aux organes de surveillance et à plusieurs services spécialisés du canton. Pour la mise à jour de ces données, voir le chapitre “Inventaires du canton de Berne”.

Table des matières – Bases

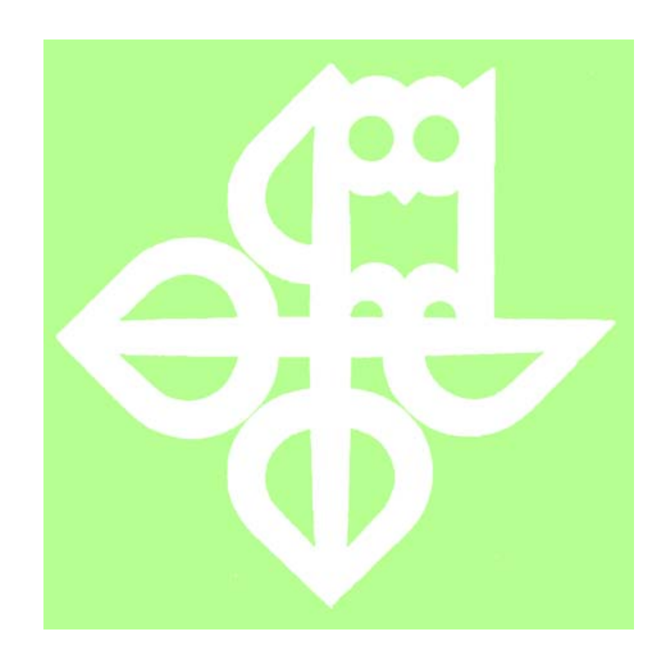


Table des matières – Inventaires

